



Livraison des bénéfices de la Poste : augmentation de la pression ?

Interpellation – 11 décembre 2013

Avec son nouveau statut juridique, la Poste Suisse versera dès à présent des impôts. Toutefois, dans les objectifs stratégiques assignés à La Poste Suisse SA par le Conseil fédéral de 2013 à 2016, la section consacrée aux objectifs financiers précise que la Poste "utilise les bénéfices réalisés pour augmenter les fonds propres de PostFinance SA conformément aux exigences du droit bancaire et pour en verser une partie à la Confédération; la politique en matière de dividendes doit respecter le principe de continuité".

Vu cette nouvelle situation, certaines interrogations relatives aux attentes envers la Poste peuvent se poser.

Le Conseil fédéral est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. La Confédération conserve-t-elle les mêmes attentes envers la Poste en termes de bénéfices livrés ?
2. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que des exigences élevées risquent de se reporter sur le personnel de la Poste, avec une détérioration des conditions de travail ?
3. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que cela pourrait également conduire la Poste à intensifier les économies réalisables au détriment du réseau d'offices de poste ?